

Dans le cadre de ses actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et handicapées le CCAS propose un service de portage de repas à domicile.

## 1-conditions générales

### ☞ Le public

Le service de portage de repas s'adresse aux basiliens éprouvant des difficultés à préparer leurs repas :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus,
- Les personnes handicapées (*Prendre contact avec le CCAS*)
- Les personnes sortant d'hospitalisation ou ne pouvant préparer leur repas pour des raisons médicales (fournir un certificat médical)

### ☞ L'inscription

Pour bénéficier du service, l'utilisateur contacte la mairie, une fiche d'inscription lui est adressée, elle sera à compléter et à retourner signer au livreur ou directement au CCAS.

## 2- le fonctionnement

Le service fonctionne selon le principe de la liaison froide. Il s'agit d'un repas complet, sous emballage spécifique, à réchauffer au micro-ondes.

Le service propose des repas livrés pour tous les jours de la semaine y compris les jours fériés. A noter que vous pouvez commander qu'un repas par jour et par personne. La livraison des repas s'effectue 5 jours / 7 (*cf les jours de livraison*)

### ☞ En cas d'absence

En cas d'absence de votre part lors de la livraison, il est impératif de prévenir la mairie ou le livreur afin qu'il organise au mieux sa tournée ou dépôt éventuel dans une glacière ou chez un voisin. A noter que les conditions de conservation restent sous votre entière responsabilité. **Toute absence répétée et injustifiée conduira à un arrêt du portage des repas.**

### ☞ Les modalités de livraison et de conservation

#### • Le conditionnement

Le repas est conditionné dans des barquettes. Une étiquette est collée sur chaque barquette mentionnant :

- La date de fabrication
- La date limite de consommation
- Le libellé du contenu

Les repas ne peuvent être congelés

#### • La livraison

Le repas est livré au domicile de l'utilisateur par l'agent chargé du portage des repas entre 9h et 12h30.

Le rangement et la conservation du repas livré est à la charge de l'utilisateur.

Le CCAS ne pourra être tenu responsable, en cas d'incidents liés :

- Au non respect des règles de conservation
- Au dysfonctionnement ou mauvais état des appareils frigorifiques
- Au non respect des dates de péremption indiquées sur les barquettes.

- La commande

Un bordereau de commande est transmis à l'utilisateur par l'intermédiaire du livreur à réception des menus par le prestataire. Celui-ci est à remplir et à rendre à la date indiquée sur la feuille des menus pour un effet 15 jours plus tard.

Vous disposez d'un délai de 48 heures pour toute commande ou annulation des repas, hors week-end (72 heures)

Si une annulation est effectuée hors délai, le repas sera facturé automatiquement

- Les jours de livraison (à titre indicatif)

<b>Jour de Livraison</b>	<b>Repas du</b>
Lundi matin	Lundi
Mardi matin	Mardi
Mercredi matin	Mercredi
Jeudi matin	Jeudi
Vendredi matin	Vendredi, Samedi et Dimanche

*Les jours et heures de livraisons peuvent être modifiés en fonction des jours fériés.*

### **3- La facturation**

Une facture est établie mensuellement. A réception, vous devez vous acquitter de la somme sous 15 jours. Un calendrier vous sera fourni à l'inscription vous permettant de suivre la facturation

#### **☞ Le tarif**

Le tarif du portage des repas est fixé par le conseil d'administration du CCAS.

Ce dernier est disponible en mairie sur simple demande.

**Le CCAS se réserve le droit de suspendre la livraison des repas en cas de dettes non acquittées.**

### **4-Contacts mairie**

☞ **La Mairie** : le correspondant : Christine HENEMAN

- Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et le mercredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15
- Téléphone : 03.20.19.33.43

☞ **Le Régisseur** : Amélie DAMAY :

- Téléphone : 03.20.19.63.69
- Présence en Mairie : Lundi, Mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

☞ **L'élue référent du CCAS** : Michel DELCOURT

- Permanence le samedi matin sur rendez-vous à prendre au préalable au secrétariat de la Mairie.
- Téléphone : 03.20.19.63.65

*Le 29/10/2019, le CCAS*